



## Le risque lié au bruit :

→ **67 %** des actifs français se disent dérangés par le bruit sur leur lieu de travail, selon un sondage réalisé pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Le bruit est une réalité quotidienne pour l'homme. Cependant, les expositions prolongées au bruit notamment dans le milieu professionnel, peuvent avoir des **conséquences néfastes sur la santé**. En France, plus de trois millions de salariés sont exposés à des niveaux de bruit potentiellement nocifs. Depuis 1963, le bruit est reconnu comme une cause de maladie professionnelle, telle que la surdité provoquée par les bruits lésionnels avec un coût moyen d'indemnisation par cas pouvant atteindre près de **100 000 euros**, ce qui en fait l'une des maladies professionnelles les plus coûteuses pour la collectivité.

L'exposition au bruit sur le lieu de travail est susceptible d'affecter la santé des travailleurs. La perte auditive temporaire ou définitive (surdité) est l'effet le plus connu mais le risque accru d'accidents et l'exacerbation du stress (hypertension artérielle, infarctus du myocarde) comptent aussi parmi les conséquences possibles du bruit au travail.

Le niveau sonore et la durée d'exposition sont cruciaux pour les dommages auditifs. Au-delà de 85 dB(A) sur une journée de travail de huit heures, des atteintes peuvent se produire. À partir de 80 dB(A), le niveau sonore moyen sur huit heures peut être considéré comme préoccupant. De plus, le bruit au travail augmente les risques d'accidents en masquant les signaux d'avertissement et en distrayant les travailleurs, ce qui peut accroître le stress et les erreurs.

### Pour aller plus loin :

<https://www.inrs.fr> & <https://sante.gouv.fr>.

Niveau sonore en dB(A)	Durée d'exposition maximale
80	8 h
83	4 h
86	2 h
89	1 h
92	30 min
95	15 min
98	7,5 min

Pour prévenir les risques d'exposition au bruit au travail, plusieurs mesures clés doivent être prises :

- Intervenir dès la conception des machines et des locaux de travail pour réduire le bruit à la source et limiter sa propagation (traitement acoustique, cloisonnement, encoffrement des machines).
- Évaluer précisément les risques d'exposition en identifiant les sources de bruit et en caractérisant leur propagation, incluant si nécessaire des mesures sur site. Pour les bureaux ouverts, cela peut également impliquer des évaluations basées sur les retours des agents via des questionnaires.
- Protéger les agents exposés en conformité avec la réglementation, en fournissant des équipements de protection individuelle adaptés (casques antibruit, bouchons d'oreilles) et en mettant en place des programmes visant à réduire l'exposition au bruit. Les travailleurs affectés à des postes à risque doivent bénéficier d'une surveillance médicale particulière (SMP) de leur santé, incluant des examens audiométriques préventifs.

Code du travail : <https://www.legifrance.gouv.fr>

### En pratique :

- Évaluer ce risque dans le Document Unique.
- S'éloigner des zones à risque.
- Faire des pauses régulières dans une zone calme.
- Porter des équipements de protection individuelle si nécessaire.
- Faire remonter l'information sur des nuisances sonores à sa hiérarchie.

